

## 6 | FRANCE

MORT DE LYHANNA

Le Monde  
SAMEDI 20 JUIN 2026

# Le parquet de Béthune débordé par les violences faites aux mineurs

Le procureur de la République et son équipe ont accepté d'ouvrir leurs portes au « Monde ». Ils font face à de multiples dossiers de violences sexuelles et intrafamiliales

BÉTHUNE (PAS-DE-CALAIS) - envoyée spéciale

On a bien fait de l'interpellier tout de suite. » Alors que son écran clignote d'appels venus des commissariats alentour, jeudi 11 juin, le magistrat chargé de la permanence téléphonique du parquet de Béthune (Pas-de-Calais) prend quelques secondes pour souffler. Un policier vient de lui rendre compte de la garde à vue d'un homme soupçonné d'agressions sexuelles sur mineurs : un orthophoniste accusé par un enfant de 5 ans de « *gullis* » sur le sexe et l'anus au cours d'une consultation. La plainte à peine enregistrée, le substitut du procureur a envoyé les policiers au cabinet. Cinq petits patients de moins de 10 ans ont été entendus dans la foulée. Tous ont évoqué des violences à caractère sexuel. « *Qui sait combien de victimes il y a* », soupire le magistrat.

Parmi les 16 gardes à vue en cours que compte son tableau, ce jour-là, les violences intrafamiliales sont ultra-majoritaires, l'incertitude prépondérante. Ici, un beau-père est accusé d'avoir touché les fesses et léché la poitrine de sa belle-fille de 14 ans, là, un homme a menacé sa femme de l'égorger avec ses enfants ; là encore, un père a mis des coups de balai à son fils de 17 ans... A peine le temps de rattrapper après avoir prolongé la garde à vue d'un homme accusé de viol sur ses deux cousines, que le substitut doit répondre à l'appel suivant. « *Je vous écoute.* »

A quoi ressemble le quotidien d'un magistrat qui suit les dossiers de mineurs en danger ? Comment protéger les enfants victimes de violences dans un contentieux devenu « masse » ? Comment identifier ce qui est prioritaire quand tout l'est, mais que les moyens font défaut chez les enquêteurs, à l'aide sociale à l'enfance et dans l'ensemble de la chaîne pénale, du greffier au juge des libertés et de la détention, en passant par l'instruction et le parquet ?

Le procureur de la République de Béthune, Etienne Thieffry, et son équipe ont accepté d'ouvrir leurs portes au Monde durant deux jours, dans un moment « compliqué ». Ce qui est médiatique et politiquement devenu « l'affaire Lyhanna » a mis un coup de projecteur sur leur métier et pointé les failles de l'institution judiciaire dans le repérage de Jérôme Barella, suspect principal du meurtre de la collégienne de 11 ans, malgré les nombreuses alertes sur son profil pédocriminel et une enquête en cours pour viol sur une autre enfant. « *C'est le cauchemar de tout magistrat* », lâche le procureur.

L'affaire a bouleversé ses troupes et ouvert la boîte de Pandore des pires scénarios qui les hantent. En octobre 2022, une des premières alertes concernant Jérôme Barella était arrivée à Béthune : une enfant de 9 ans y avait dénoncé un viol commis en 2020, au domicile du suspect, dans le Gers. Le parquet du Pas-de-Calais avait donc transmis les éléments d'enquête à celui d'Auch, qui avait déclaré un classement sans suite, en mai 2024. « *On n'est pas le problème, on est la solution* », insiste Etienne Thieffry, inquiet par sa propre démarche de transparence, mais mu par la volonté de montrer qu'« *il n'y a pas de*

machine judiciaire, mais des hommes et des femmes qui font tout ce qu'ils peuvent, avec les moyens qu'ils ont ». Le procureur se reprend. Il sait que chaque mot, « *dans le contexte actuel* », peut être mal interprété, sa démarche taxée de « *corporatiste* » : « *Evidemment qu'on ne peut pas dire aux parents de Lyhanna que c'est un problème de moyens. Evidemment que les erreurs individuelles peuvent exister, et l'enquête administrative devra le dire. Mais l'insiste : la protection des victimes est dans l'ADN premier de notre métier.* »

« **JE SAIS POURQUOI JE FAIS CE MÉTIER** »

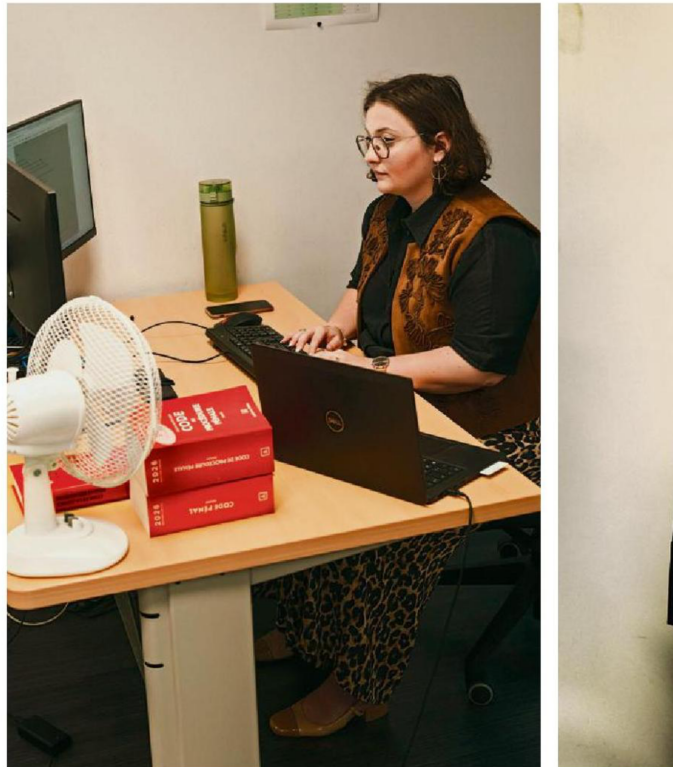
Retour à la permanence, où s'enchaînent les questions des officiers de police judiciaire des commissariats de Béthune, de Lens, d'Hénin-Beaumont... Faut-il prolonger la garde à vue de cet homme qui a mis des coups de ceinture à ses enfants de 7, 9 et 12 ans ou l'envoyer directement en comparution immédiate ? Comment ficeler au mieux, pendant les quarante-huit heures de sa garde à vue, la procédure visant un homme accusé de viols et d'agressions sexuelles sur ses nièces et petite-fille pour des faits s'étalant de 1999 à 2023 ?

« *Pour les gens, la réponse serait simple, mais on est dans un Etat de droit, avec des lois et un code pénal dont nous sommes les garants. Notre travail, c'est de monter l'enquête au mieux pour ne pas arriver à une relaxe devant un tribunal* », avance l'un des trois substituts de la section « mineurs ». Dans un autre contexte, il aurait donné son nom. Il est passionné par un métier « utile » et pour lequel il ne compte pas ses heures. A la permanence, il dénombre une centaine de décisions quotidiennes à prendre. « *Sont-elles toutes optimales ? On se pose la question chaque jour.* »

« *Jadore mon métier, mais je suis très fatiguée* », confie sa collègue, éreintée par un week-end de permanence à répondre seule à toutes les urgences, et cette semaine où elle assure l'astreinte de nuit, en plus de ses journées. Sans compter toutes ces questions qui ne cessent de la tourmenter. A-t-elle pu, elle aussi, passer à côté de quelque chose dans les centaines de dossiers qu'elle doit traiter ?

A la fin de l'année, elle commencera sa troisième année ici, et pourra solliciter un changement de poste. Peut-être le fera-t-elle, épuisée par la quantité « extrême » et la charge mentale et émotionnelle de dossiers qui font voir « *ce que le reste de la société a l'air de découvrir : la masse des violences sexuelles faites aux enfants. Nous, c'est notre quotidien d'y être plongés* ». Peut-être qu'au contraire elle restera. « *Parce que je sais pourquoi je fais ce métier. Et si on n'est pas là, si les enquêteurs ne sont pas là, que se passera-t-il ?* »

Le parquet de Béthune a recensé un peu plus de 1400 procédures de violences sexuelles sur mineurs en cours, après la demande du ministre de la Justice, Gérard Darmanin, de réexaminer en un mois les 70000 dossiers de cette nature au niveau national. Depuis lundi, les magistrats béthunois se relaient donc dans les commissariats du Pas-de-Calais pour tenter de donner une réponse rapide à chacune. Objectif : en étudier 100 par jour. Avec la crainte non dissimulée que fait peser une telle demande d'abattage, à moyens constants, sur la qua-



UNE ÉCOLE  
DONNE L'ALERTE : DES  
PARENTS VIENNENT  
DE RACONTER  
DORMIR DEPUIS  
DES MOIS AVEC  
LEUR FILLE DE 5 ANS,  
PORTE FERMÉE À CLÉ,  
PAR PEUR DE CE QUE  
POURRAIT FAIRE  
LEUR AÎNÉ DE 16 ANS

lité de leur travail. Sans compter que, pendant que l'un d'eux sera dans un commissariat, ils seront encore un de moins à gérer les urgences qui tomberont inégalement.

Comment hiérarchiser quand tout mériterait d'être traité sur-le-champ ? Vaut-il mieux commencer par lancer les actes d'enquête concernant un viol sur mineur remontant à 2005 ou sur un enfant arrivé à l'école couvert de bleus ? « *Le problème, c'est qu'on ne peut pas dire aux enquêteurs que tout est prioritaire. Eux aussi sont débordés. Alors il faut faire des choix. Parce que si on leur dit que tout est urgent, à la fin, plus rien n'est* », explique Emilie Droit, procureure adjointe.

Elle est magistrate depuis douze ans. « *Et ça fait douze ans que j'alerte.* » Sur le manque de moyens et les enfants derrière les dossiers qu'elle voudrait pouvoir sauver. Alors les attaques du président de la République, Emmanuel Macron, et de Gérard Darmanin l'ont atteinte plus qu'elle ne l'aurait pensé. « *C'est décourageant de se dire qu'on travaille beaucoup, dans des conditions pas simples, et de s'entendre dire que ce n'est pas un problème de moyens si on n'arrive pas à tout gérer alors qu'en face, on voit les enquêteurs débordés, la protection de l'enfance en souffrance...* », déplore-t-elle.

Exemple très concret de ce qui la désespère, directement lié au manque de budget : pour compenser l'explosion des frais de parking liés aux véhicules placés sous scellés sur le ressort du parquet de Béthune, l'association d'addictologie chargée du suivi du contrôle judiciaire des auteurs de violences intrafamiliales a vu ses crédits drastiquement coupés. Ancienne juge des enfants, elle se souvient tout autant des mesures de placement d'enfants qu'elle ordonnait et qui ne pouvaient pas être exécutées, faute de places.

Béthune compte officiellement 15 postes de magistrats au parquet – en réalité 12,5 en temps plein effectif de novembre 2025 à fin avril 2026, entre les absences, arrêts et départs de chacun. En 2025, plus de 36000 affaires sont passées entre leurs mains. Les cinq juges d'instruction, eux, ne sont pas moins débordés, avec plus de 130 dossiers chacun. Sans compter le manque de greffiers, la maison d'arrêt surpeuplée à 200 % et les autres services publics en souffrance, dont sont tout aussi tributaires les magistrats.

Retour à la permanence téléphonique : un homme a menacé de mort toute sa famille. Une expertise est indispensable pour pouvoir le juger, mais un psychologue est en va-

cances, un autre en arrêt maladie, un troisième a répondu aux enquêteurs qu'il « *ne fait plus d'expertise judiciaire* ». La garde à vue de quarante-huit heures du suspect arrive à son terme. Le substitut n'a d'autre solution que de proposer une comparution différée, le temps de pouvoir trouver un psychologue disponible.

Autre permanence, mêmes urgences. Il est 11 heures, vendredi 12 juin, et la magistrate chargée des signalements en compte déjà 25 en deux heures sur la boîte mail qui leur est réservée. Hôpitaux, écoles, services de l'aide sociale à l'enfance et du 119 y remontent les situations jugées préoccupantes. Un petit garçon de 6 ans a raconté à son éducatrice que « *papa est méchant* » : il le pend régulièrement par les pieds et le secoue tête en bas. Une demande d'enquête est envoyée au commissariat de Lens. Un établissement scolaire signale qu'un élève de 13 ans a cassé le sexe d'un autre adolescent de 14 ans dans la cour. La magistrate découvre dans les logiciels de recherche judiciaire que le très jeune auteur est suivi par une juge des enfants, et lui transfère l'information immédiatement.

Une autre école donne l'alerte : des parents viennent de raconter dormir depuis des mois avec leur petite fille de 5 ans, porte fermée à clé, par peur de ce que pourrait faire leur aîné de 16 ans. Lui est suivi par un psychiatre, mais la situation se dégrade : il entend désormais des voix qui lui disent de se suicider ou de tuer toute sa famille. Une enquête est en cours. L'alerte est transférée.

SANS COMPTER LE NARCOTRAFIC

Le signalement suivant porte l'en-tête d'un centre hospitalier. Un médecin y détaille la grosseur d'une fille de 12 ans. Elle est venue avec son petit ami de 17 ans, et assure que tout est consenti. Ce qui n'empêche pas la magistrate d'ordonner une évaluation sociale de la famille de la préadolescente et l'ouverture d'une enquête pénale pour atteinte sexuelle sur mineur, et une audition dans une salle dite « Mélanie », adaptée pour recueillir la parole des enfants, « *pour lui offrir les conditions propices si elle voulait dénoncer quelque chose* ». « *Le plus difficile à ce poste, c'est d'identifier les superpriorités parmi les superpriorités, car tout ne peut pas être mené dans les vingt-quatre heures par les enquêteurs* », souligne la magistrate.

Violences conjugales, pédopornographie, harcèlement... Au parquet de Béthune, chaque magistrat s'est vu désigner référent sur



**A gauche, dans la salle de permanence du parquet, Léa Lelièvre assure le suivi des courriels reçus, au palais de justice de Béthune (Pas-de-Calais), le 11 juin. A droite, la robe d'une magistrate.**

AMÉE THIRON POUR LE MONDE

# Le débat sur les moyens de la justice relancé

Si les crédits de la justice ont augmenté depuis 2017, le retard reste très important

**L**e changement de ton est discret, mais significatif. Le 5 juin, le lendemain de la découverte du corps sans vie de Lyhanna, 11 ans, Emmanuel Macron s'était montré catégorique : « Moi, je ne veux entendre aucun argument de moyens dans cette affaire. Depuis 2017, j'invite chacun à regarder [ceux] qui ont été mis dans la gendarmerie, dans la justice. » Dix jours plus tard, le discours présidentiel s'est fait moins tranchant. Réinterrogé sur la protection des enfants, le chef de l'État a évoqué, sur TF1, lundi 15 juin, la possibilité d'examiner « où est-ce qu'il manque peut-être des moyens, là où là ».

« Peut-être », « là où là », le tout assorti d'un point d'interrogation. La phrase reste ultraprudente. Le président de la République balait toujours toute critique. En période de disette, il ne veut pas non plus alimenter la rumeur d'une abondance budgétaire à portée de main. Après avoir espéré clore le débat à peine entrouvert, il reconnaît néanmoins que la justice pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires. Au moins « là où là ».

Écarter la discussion devenait difficile. Coïncidence malheureuse : le jour de la disparition de Lyhanna, les parlementaires ont découvert que la justice était la première victime des gels de crédits, décidés par le premier ministre. Quelque 414 millions d'euros d'autorisations d'engagement sont bloqués, dont 370 millions pour la seule administration pénitentiaire.

Surtout, depuis que l'affaire Lyhanna s'est hissée au premier rang de l'actualité, la question des moyens financiers accordés au traitement des violences sexuelles et plus largement à la justice, est posée. Mardi 16 juin, le député (La France insoumise) de Seine-Saint-Denis et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Eric Coquerel, a encore réclamé une loi de finances rectificative, notamment pour augmenter l'enveloppe à destination de la protection de l'enfance.

Le sujet suscite le débat au sein même de la droite et du centre droit au pouvoir. « Nous n'avons pas besoin de davantage de moyens », répète le garde des sceaux, Gérald Darmanin, en invoquant plutôt des soucis d'organisation et de respect des priorités ministérielles par les juges.

« Bien sûr qu'il y a un problème de moyens », déclare au Monde, quant à elle, Yvel Braun-Pivert, la présidente (Renaissance) de l'Assemblée nationale. « Nous avons considérablement accru le budget de la justice, plus que tous nos prédécesseurs. Mais il faut aller plus loin. Nous restons très en retard. » L'ancienne avocate est consterne par l'état des prisons, « catastrophiques ». « Elles sont de plus en plus surpeuplées », affirme-t-elle, pour en avoir visité beaucoup.

**Le sujet suscite le débat au sein même de la droite et du centre droit au pouvoir.**

**En queue de peloton européen** Les macronistes disent vrai : le budget de la justice a nettement augmenté depuis leur arrivée au pouvoir. En particulier depuis les états généraux de la justice, lancés en octobre 2021 par le garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, qui avaient conclu à une institution en « état de délabrement avancé ». Cette consultation citoyenne a débouché sur une loi de programmation pluriannuelle ambitieuse. Le budget global du ministère de la justice devait augmenter de 20 % sur la période 2023-2027.

Dans l'année, la France doit ainsi allouer 13 milliards d'euros à la justice, ou 10,6 milliards d'euros si l'on exclut les retraites des fonctionnaires du ministère. Cela représente une progression d'environ 60 % en dix ans, en euros constants, et d'un tiers en euros constants, c'est-à-dire hors inflation,

## QUELQUE 414 MILLIONS D'EUROS D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SONT BLOQUÉS

selon les calculs du Sénat. Peu de ministères ont été aussi bien lotis. Cette amélioration mérite cependant d'être nuancée. Tandis que les crédits de la justice, représentant un peu moins de 2 % du budget de l'État, sont passés de 7 à 10 milliards d'euros (hors pensions de retraite donc), entre 2017 et 2026, ceux de la défense ont bondi dans le même temps, de 32 à 57 milliards d'euros, relative d'abord l'Union syndicale des magistrats, majoritaire.

Ensuite, le ministère n'échappe pas aux restrictions entraînées par la crise des finances publiques. Les 414 millions d'euros gélés par M. Lecornu l'ont montré. Par ailleurs, la figure des crédits ne fait pas tout ni tout de suite. La loi de programmation a bien prévu la création nette de 10 000 équivalents temps plein entre 2023 et 2027, dont 1 500 magistrats (sur une population d'environ 10 000) et 1 800 greffiers supplémentaires. Mais, selon le Syndicat de la magistrature, à gauche, si l'engagement est quasi respecté pour les magistrats, ce n'est pas du tout le cas pour les greffiers.

« Pour tenir l'objectif de 1 800 recrutements en 2027, il faudrait recruter plus de 800 greffiers sur la seule année 2027, ce qui est impossible », assure Stéphane Fischesser, secrétaire national du syndicat. Plus grave : dans l'utilisation des fonds disponibles, le ministère de la justice a privilégié les dépenses de fonctionnement, « au détriment de l'investissement

immobilier et de l'informatique », prioritaires sur le papier, mais devenus en pratique des variables d'ajustement, relève la Cour des comptes. Le plan d'ouverture de 15 000 places de prison annoncé en 2017 a pris beaucoup de retard. Face à l'urgence, M. Darmanin a lancé, en 2025, un plan pour créer 1 500 places sous la forme de modules préfabriqués. Il a également décidé d'aménager des prisons de haute sécurité. Tout cela « impose une clarification et une hiérarchisation des priorités immobilières pénitentiaires et de leur trajectoire de financement », préconise la Cour des comptes.

Enfin et surtout, la justice française paraît d'une situation très critique. En 2016, à peine nommé garde des sceaux de François Hollande, Jean-Jacques Urvoas avait parlé d'une justice « en voie de clochardisation », grande sacrifiée des arbitrages budgétaires. Résultat : elle s'est retrouvée pendant des années en queue de peloton dans les classements européens. C'est encore le cas. « La France continue de figurer parmi les pays du Conseil de l'Europe qui investissent le moins dans leur justice », constate le député (Les Républicains) des Hauts-de-Seine Philippe Juvin, dans son rapport annuel sur le budget de la justice.

Selon la dernière étude sur le sujet, la France consacre à la justice 77,20 euros par habitant, contre 85,40 euros en moyenne dans la cinquantaine de pays analysés. Le nombre de procureurs (3,2 pour 100 000 habitants) reste presque quatre fois moins élevé que la moyenne européenne (11,2 pour 100 000 habitants). Cela n'a pas été toujours le cas. En 1871, la France comptait 778 magistrats contre 10 000 aujourd'hui. Mais entre-temps, la population a plus que doublé. ■

GRÉGOIRE BISEAU ET DENIS COSNARD

# La crainte de procédures fragilisées

Les enquêteurs doutent de la pertinence de l'examen en urgence des dossiers judiciaires

**D**iligenter dans les meilleurs délais une revue de portefeuille » de procédures, organiser des « cellules de renfort territorial », accorder une « vigilance particulière (...) à la qualité des enquêtes portant sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs ». En quelques points, le préfet de police de Paris, Patrice Faure, a, dans une note de service datée du samedi 13 juin que *Le Monde* a pu consulter, fixé ses priorités dans le cadre du vaste passage en revue des dossiers judiciaires atteintes aux mineurs, exigé par le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez.

Dans un télégramme adressé à ses services le 9 juin, celui-ci leur avait ordonné de se livrer à un recensement des procédures d'atteintes aux mineurs afin d'en assurer une « bonne priorisation » et vérifier « qu'il n'y a pas d'autres dossiers similaires » à celui de Lyhanna, 11 ans, dont le corps a été retrouvé à Puycaquotier (Gers) le 4 juin. Depuis le début de l'affaire Barella, du nom du principal suspect, police et gendarmerie sont sommées de redoubler d'efforts dans le recensement et le traitement d'un contentieux sensible et volumineux – ce sont 70 000 affaires en cours qui doivent être examinées d'ici au 14 juillet. Une gageure, compte tenu de l'ampleur de la tâche.

Interrogés, peu de fonctionnaires de police et de gendarmes acceptent de quitter un anonymat qui les préserve, avance l'une d'eux, « de sanctions de la hiérarchie ou de critiques de l'opinion », dans un climat qui rend « inaudible le fait de préciser que ces affaires « vigilance particulière (...) à la qualité des enquêtes portant sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs ». Car ce coup de collier ordonné par le gouvernement ne va pas sans difficultés et entraîne parfois de lourdes conséquences pour les enquêteurs et enquêtrés.

« On nous a demandé un inventaire complet de chaque dossier avec résumé, actes d'enquête réalisés ou envisagés, tout en continuant à faire tourner la boutique au quotidien et ça, du jour au lendemain, entre deux contre-ordres sur la nature des affaires à prioriser », détaille le responsable d'un petit commissariat de la région parisienne.

**« Impuissance publique »** « Le problème de cet état d'alerte générale, décrypte Frédéric Lauze, patron du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN), c'est que les fonctionnaires chargés de passer en revue les dossiers sont les mêmes qui reçoivent les plaintes et traitent les affaires qui continuent d'affluer. On est en train d'organiser l'impuissance publique : les policiers ne font plus des enquêtes, ils font des procédures ». Un problème qui va de pair, aux yeux du chef du SCPN, avec un « renforcement du formalisme pénal qui réduit

l'autonomie, l'initiative, le sens et le temps à la disposition des OPI [officiers de police judiciaire] ».

A Montpellier, sept fonctionnaires appuyés, depuis le 8 juin, par un « renfort », se partagent 534 dossiers à Lille, 790 dossiers sont entre les mains du service local de police judiciaire ; dans le centre de la France, une responsable de service d'enquête a exigé une note de service explicite afin, précise un enquêteur, « que la hiérarchie se mouille et écrive noir sur blanc que nous devons abandonner tous les autres contentieux et toutes les autres victimes » pour consacrer exclusivement aux atteintes aux mineurs.

Pour Bertrand Bonnaud, référent investigation du syndicat UNSA-Police, « le politique ne fait que réagir à une crise en tentant d'accélérer le traitement de ces dossiers pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise ». Mais, à moyens quasi constants, « avec quelques enquêteurs en renfort de-ci, de-là, on ne règle aucune question de fond, les plaintes continuent d'arriver, sur fond de crise de la filière investigation et sans restructuration en profondeur de la procédure pénale ».

Dans nombre de commissariats, les fonctionnaires d'unités anti-cambriolages ou des brigades criminelles sont mobilisés, avec un risque souligné par une enquêtrice du sud de la France : « Les collègues appelés en renfort sont pleins de bonne volonté, mais ils ne connaissent pas les spécificités

des enquêtes avec des victimes mineures, et on multiplie les risques de fragiliser les procédures ».

Dans sa note de service du 13 juin, le préfet de police de Paris a demandé que « 789 magistrats mobilisés en renfort (...) puissent bénéficier, dans les meilleurs délais, de sessions de sensibilisation dédiées à l'accueil, à l'accompagnement et à l'audition de mineurs victimes ».

L'initiative ne suffira sans doute pas à faire face aux difficultés habituelles, que les seules déclarations ministérielles sont impuissantes à résoudre ; certains experts psy, dont les examens sont indispensables à la bonne tenue judiciaire des dossiers, sont débordés et ne peuvent fixer de rendez-vous avant, au mieux, le mois de septembre.

Les plus blasés d'entre les enquêteurs font observer que le « plan stratégique » de la Préfecture de police de Paris diffusé le 29 avril, qui reprend et décline les priorités affichées par le ministère de l'Intérieur, évoque la lutte contre la délinquance de rue, le trafic de stupéfiants, l'islamisme radical, le terrorisme, l'immigration irrégulière, le maintien de l'ordre public lors des grands événements et le « décloisonnement de la police judiciaire ». Mais il reste muet sur les violences sexuelles et sexistes et les atteintes aux mineurs. ■

ANTOINETTE ALBERTINI ET LAURA MOTET